

## Distributions de miettes à la maraude de l'UCANSS !

La RPN du 19 avril était une RPN fourre-tout. L'UCANSS a inscrit à son ordre du jour : une information sur les salaires, un point sur les titres restaurant et la suite de la négociation sur le travail à distance. **Le Directeur de l'UCANSS introduit la RPN en revenant sur les décisions prises par le Comex suite à l'absence de signature de protocole d'accord sur les salaires.**

- **Concernant les mesures de re-plafonnement des coefficients de qualification maximum** (deux pas de compétences), le Comex propose de remettre le texte à la signature du 26 avril au 6 mai 2022.
- **Concernant les mesures salariales** : l'Employeur décide d'entériner ses mesurette par une décision unilatérale et d'utiliser l'enveloppe d'augmentation RMPP à savoir +0,38% de la façon suivante :
  - 0,25% attribué aux mesures « bas salaires » sur 13 paliers d'augmentation pour les coefficients développés de 222 à 255 (date de mise en application juin 2022 avec effet rétroactif à janvier 2022 ou à la date d'embauche si postérieure).
  - 0,03% fléché sur la rémunération des formateurs occasionnels dans le cadre de la négociation à venir sur la formation professionnelle.
  - 0,08% non fléché restant à la main des employeurs locaux entrant dans les mesures salariales individuelles.
  - Supplément d'intéressement de 200€ (en juillet 2022).

Tableau d'attribution de la mesure « bas salaires » :

Rémunération de référence en points	Complément mensuel de rémunération en points
Moins de 222	14
222 à 225,99	13
226 à 227,99	12
228 à 229,99	11
230 à 231,99	10
232 à 235,99	9
236 à 237,99	8
238 à 240,99	7
241 à 243,99	6
244 à 246,99	5
247 à 248,99	4
249 à 251,99	3
252 à 255	2

**C'est toujours 83% des salariés en CDI qui sont exclus d'une augmentation de salaire pérenne.** Seule l'augmentation de la valeur de point répondra à l'attente de l'ensemble des salariés de la Sécurité Sociale. **L'Employeur précise que les négociations salariales ne sont pas fermées, et reste en attente des décisions à venir sur la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique. La lutte continue !**

*Info sur titre restaurant et négo travail à distance à suivre*

